

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



1252^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 25 octobre 1963,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Allocution de M. Víctor Paz Estenssoro, président de la République de Bolivie</i>	1
<i>Point 16 de l'ordre du jour:</i> <i>Election de trois membres non permanents du Conseil de sécurité (suite)</i>	4

Président: M. Carlos SOSA RODRIGUEZ (Venezuela).

Allocution de M. Víctor Paz Estenssoro, président de la République de Bolivie

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): J'ai l'honneur d'inviter M. Víctor Paz Estenssoro, président de la République de Bolivie, à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

2. **M. PAZ ESTENSSORO** (Président de la République de Bolivie) [traduit de l'espagnol]: C'est pour moi un honneur auquel je suis très sensible que de pouvoir prendre la parole devant cette auguste assemblée. Je tiens tout d'abord, au nom du peuple bolivien, à saluer tous les peuples de la terre en la personne de leurs représentants ici réunis. Je voudrais dire aussi combien nous sommes heureux de l'élection à la présidence de cette assemblée d'un homme du continent américain, dont la vaste expérience des affaires internationales est hautement appréciée de tous.

3. Le fait que nous ayons célébré récemment un nouvel anniversaire de l'Organisation des Nations Unies constitue une heureuse coïncidence, car j'ai ainsi l'occasion d'évoquer avec une profonde gratitude tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont participé à la création de cette Organisation, expression des profondes aspirations de paix d'un monde à peine sorti de la guerre, ainsi que tous ceux qui continuent à travailler pour la réalisation des idéaux qui ont inspiré sa création.

4. Cette organisation offre à toutes les nations un cadre idéal pour la discussion fructueuse des affaires et des problèmes internationaux; pour les petits pays, elle est en outre l'exemple vivant de l'application du principe de l'égalité juridique de tous les Etats et un instrument efficace pour la défense de leurs droits. Mais si les peuples ont mis leur foi en elle c'est surtout en raison de son œuvre magnifique au service de l'indépendance des peuples coloniaux. Je n'en veux pour preuve que la présence dans cette salle de tant de nouveaux pays qui, en l'espace de si peu d'années, sont devenus membres de l'Organisation. On peut affirmer, sans crainte de se trom-

per, que si cette organisation n'avait pas existé de nombreux peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique n'auraient même pas obtenu la reconnaissance de leur individualité nationale, ni le droit de disposer d'eux-mêmes.

5. Il y a peu de jours, la majorité des Membres de cette assemblée, ce dont nous leur sommes profondément reconnaissants, ont manifesté leur confiance à la Bolivie en l'élisant au Conseil de sécurité. Je me sens obligé, de ce fait, d'expliquer la situation de mon pays et de préciser quelle est sa position sur le plan international.

6. La Bolivie est un pays situé au cœur du continent sud-américain qui, du point de vue géographique représente une synthèse de toutes les formes de relief et dont la population est le produit d'un noble métissage d'Indiens et d'Européens. Depuis 11 ans, la Bolivie vit une révolution nationale et populaire qui est l'œuvre des ouvriers, des paysans, et de certains éléments de la classe moyenne; son objet principal est de créer une société dans laquelle l'homme soit véritablement libre et où la richesse soit répartie équitablement. Elle est nationale parce que, inspirée par les réalités du milieu bolivien et les exigences de la situation qu'occupe le pays sur le plan mondial, elle n'admet aucune servitude politique ou idéologique. Elle est populaire, parce qu'elle a pour objet principal de réaliser les idéaux et de servir les intérêts de la grande majorité.

7. Avant la révolution, une énorme proportion de la richesse nationale se trouvait entre les mains d'un groupe numériquement insignifiant, composé des propriétaires des trois grandes entreprises minières du pays et d'environ 200 familles de propriétaires terriens féodaux. L'Etat se confondait avec ce groupe dont les intérêts étaient servis par l'administration, par ceux qui faisaient les lois, par ceux qui étaient chargés de les appliquer et par ceux qui dirigeaient l'opinion publique. L'économie du pays, réduite à la production d'un seul produit, souffrait d'un tel déséquilibre que, alors que dans les mines on appliquait les dernières découvertes de la technique, la terre était cultivée avec le même type de charrue qu'il y a 2 000 ans. De fait en Bolivie deux habitants vivaient côte à côte. L'une, composée des habitants des villes et des travailleurs des mines qui jouissaient d'un simulacre de démocratie, où moins de 3 p. 100 de la population avaient le droit de voter; l'autre, composée de deux millions et demi de paysans, qui vivaient en marge de l'économie monétaire, comme serfs, et pouvaient être vendus avec la propriété, dont ils faisaient partie.

8. La révolution bolivienne a permis d'abord de nationaliser les grandes entreprises minières et de dis-

tribuer les terres à ceux qui les cultivent. Elle a rendu possible une redistribution plus équitable des richesses, l'action de l'Etat au service du peuple, la libération des serfs et leur participation au marché de la consommation, ainsi que la création d'une véritable démocratie dont peuvent jouir tous les Boliviens. Nous vivons aujourd'hui la grande aventure du développement économique et social. Nous nous proposons à la fois d'augmenter le volume total des biens disponibles et de diversifier la production, en exploitant les ressources potentielles de notre riche territoire, afin d'accroître la part qui revient à chaque Bolivien ainsi que les perspectives d'avenir de notre peuple tant sur le plan matériel que spirituel.

9. La révolution et sa longue et difficile consolidation ont donné à la Bolivie une personnalité nationale propre et bien définie. Pour les Boliviens, la Bolivie a cessé d'être le domaine étranger et hostile d'une minorité pour devenir le bien de la majorité, sa propre terre, sur laquelle elle jouit des droits politiques et de la sécurité économique. Cette personnalité nationale se reflète — il ne saurait en être autrement — sur le plan international. Dans ses relations étrangères, la Bolivie suit une politique d'indépendance, qui correspond à sa situation géographique, à son stade de développement et à la volonté de la grande majorité de ses habitants. Son attitude à l'égard des problèmes qui préoccupent le monde est déterminée par conséquent, avant tout, par les principes dont elle s'inspire et par les conditions de son évolution historique. La Bolivie pense, en premier lieu, que la paix est absolument indispensable. Elle a connu la guerre, dont elle subit encore les conséquences, car c'est à la suite d'une guerre injuste qu'elle est restée enfermée entre ses hautes montagnes.

10. La paix ne devrait pas être seulement un vœu que l'on cherche à réaliser, mais aussi une norme de droit que l'on respecte. Les peuples veulent la paix; la garantir doit donc être non seulement une obligation morale pour tous ceux qui sont responsables du gouvernement, mais encore leur devoir primordial. Il existe, à notre avis, plusieurs moyens évidents de garantir le droit à la paix: le désarmement général et complet, le respect des lois et le renforcement des organismes internationaux.

11. Le Traité d'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires, conclu à Moscou^{1/}, a été accueilli avec enthousiasme en Bolivie, non pas parce qu'il comble tous nos vœux, mais parce que c'est le premier rai de lumière qui perce la longue nuit de méfiance qui enveloppe le monde. Ce traité a déjà contribué à faire diminuer la tension qui régnait dans diverses parties de la planète et à créer un climat propice à une entente plus générale.

12. Nous nous trouvons à un point crucial de l'histoire de l'humanité. Jamais encore l'humanité n'a été aussi proche de la catastrophe, mais, en même temps, elle n'a que rarement eu une meilleure occasion non seulement de l'éviter, mais encore de l'écartier définitivement. La pensée du danger lui-même,

de son ampleur inimaginable, de l'énorme force destructrice que l'homme tient entre ses mains, et le souvenir des nombreux millions d'êtres qui se sont sacrifiés à la fausse nécessité de la guerre, avec l'espoir qu'ils mouraient pour la paix, devraient nous inciter à saisir cette occasion et à ne pas la laisser nous échapper.

13. Nous devons nous efforcer maintenant d'obtenir l'interdiction totale des armes nucléaires et le désarmement général et complet, pour arriver enfin à éliminer la guerre. Cet objectif n'est encore qu'un rêve, car dans l'atmosphère de méfiance engendrée par les intérêts opposés des grandes puissances, il semble préférable de s'appuyer sur la force, que de se fier au droit. Une expérience longue et douloureuse a montré qu'il s'agit-là d'une erreur dangereuse, car compter sur la force mène inévitablement à l'employer. Il est toujours préférable de s'en remettre au droit, mais, pour pouvoir le faire, il faut évidemment que certaines conditions préalables soient remplies; il faut que les lois aient été librement acceptées, qu'elles soient également obligatoires pour toutes les nations, qu'elles combinent harmonieusement les intérêts réels de tous les pays et, enfin, qu'elles soient pratiques et dynamiques, car elles devront correspondre à la réalité et cette réalité change continuellement.

14. Mais en attendant il ne suffit pas que la loi existe pour qu'elle soit respectée, puisque la méfiance, si elle a diminué, n'a pas entièrement disparu. C'est pourquoi nous pensons qu'il serait bon de donner à l'Organisation des Nations Unies des pouvoirs plus étendus. Nous pouvons être sûrs, d'ailleurs, qu'avec le temps, l'ONU aura de moins en moins souvent à user de ses pouvoirs, car il est dit que ce sont les hommes de bonne volonté qui hériteront de la terre.

15. Je crois comprendre qu'il y a de nombreux pays qui souhaitent le renforcement de l'Organisation des Nations Unies et je tiens à déclarer que la Bolivie est animée des mêmes sentiments. Pour les mêmes raisons, nous sommes partisans d'accroître le nombre des membres de ses principaux organes, afin de pouvoir, au sein de ces organes, donner aux pays qui ont acquis leur indépendance ces dernières années une représentation proportionnelle, car si nous voulons que cette Organisation soit forte, il faut qu'elle soit en même temps juste.

16. Le besoin impérieux d'interdire la guerre ne connaît pas de frontières. A cette époque d'intérêts mondiaux opposés, où la puissance destructrice des armes modernes devient de plus en plus illimitée, incontrôlable et aveugle, il n'est pas sûr que nous puissions empêcher un conflit, aussi limité soit-il au départ, de se propager ni d'éviter la destruction de ceux qui voudront rester à l'écart. Mais dans le cas des pays en voie de développement, ce besoin est encore plus impérieux. Aussi longtemps que ce danger subsistera, l'industrie de guerre des nations engagées, tout en ne servant aucune fin utile, continuera à consommer des matières premières si chèrement acquises. Par contre, si la paix était assurée, les énormes ressources que les grandes puissances consacrent à l'accumulation d'armements pourront servir à donner aux peuples qui contribuent à créer ces

^{1/} Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

richesses la possibilité d'en jouir. Tout le monde en profiterait, car à mesure que le niveau de vie des régions en voie de développement montera, les débouchés pour la production d'une économie de paix se développeront; et cela contribuera à détendre la situation explosive qu'engendre l'écart qui existe entre un petit nombre de nations énormément riches et les autres nations, bien plus nombreuses, qui vivent encore dans un état de sous-développement, d'ignorance et de famine.

17. Pour contribuer à la cause de la paix, mon pays a présenté, l'an dernier, avec le Brésil, le Chili et l'Equateur, un projet de résolution tendant à déclarer l'Amérique latine zone dénucléarisée^{2/}; il appuie aussi l'initiative prise par le Mexique à ce propos^{3/}. Pour les mêmes raisons, la Bolivie maintient la proposition qu'elle a faite il y a 10 ans visant à réduire progressivement le budget militaire des pays latino-américains^{4/}.

18. La Bolivie croit aussi aux grands principes de l'autodétermination et de la non-intervention. Elle leur doit son indépendance et la sauvegarde de sa nationalité: c'est pourquoi elle les applique toujours avec une fermeté inébranlable dans sa politique internationale. De plus, ces principes sont dignes d'être défendus car ils sous-entendent la nécessité et le devoir de respecter dans tous les cas la volonté des peuples. Cela correspond à nos convictions les plus intimes et constitue une norme pour la recherche de solutions pacifiques aux nombreux problèmes créés par la concurrence idéologique.

19. Pour toutes ces raisons, rien ne justifie dans les relations entre pays la dépendance économique ni l'assujettissement politique, et, dans les relations entre les hommes, l'oppression à quelque titre que ce soit. Voilà pourquoi nous n'avons jamais cessé d'appuyer la lutte des peuples pour l'amélioration de leurs conditions de vie et pour la liberté. Voilà pourquoi nous nous sommes toujours élevés contre l'intolérance fondée sur des motifs aussi faux que la couleur de la peau ou les croyances religieuses.

20. Conformément à notre ligne de conduite, je tiens à saisir cette occasion pour déclarer que la Bolivie, constatant qu'un temps précieux s'écoule sans résultat, estime qu'il est nécessaire d'agir de façon plus énergique pour accélérer l'accession à l'indépendance des pays qui ne sont pas encore libres et pour défendre les droits des groupes ethniques et religieux qui sont encore opprimés. Il convient de rappeler, à ce propos, que certaines puissances qui n'appartiennent pas au continent américain possèdent encore sur ce continent des colonies et des territoires. Je suis sûr qu'il existe des moyens adéquats pour porter remède à cet état de choses anachronique.

21. La méfiance entre les nations s'atténue et les perspectives de la coexistence s'améliorent; de ce fait, il semble que se dessinent de nouveaux alignements de forces moins opposées l'une à l'autre. Mais il subsiste encore, par contre, un écart entre les pays

hautement industrialisés et ceux qui se trouvent à un stade moins avancé de leur développement. La Bolivie est de ces derniers et elle a mobilisé toutes les ressources dont elle dispose pour porter remède à cette situation et pour atteindre son plein épanouissement. Comme beaucoup d'autres pays, elle compte dans cet effort sur la coopération financière de divers pays amis et sur l'assistance technique des Nations Unies. Notre expérience a montré, toutefois, que nos propres efforts et l'assistance étrangère ne suffisent pas pour réduire les différences énormes et pénibles qui existent entre nations.

22. Les pays en voie de développement, quelle que soit leur situation géographique, ont des intérêts analogues. Il faut par conséquent qu'ils arrivent à mieux s'entendre. Il y a de nombreux domaines dans lesquels une action concertée peut être véritablement efficace, mais aucun problème ne présente un intérêt plus immédiat que celui de la défense du prix des matières premières — dont l'économie de tous ces pays dépend à un degré plus ou moins important — dans le cadre d'un ajustement des termes de l'échange.

23. Dans la guerre sourde mais acharnée qu'il mène pour rattraper son retard économique, avec toute sa gamme de conséquences, mon pays se heurte, en outre, au fait qu'il est entouré de terres. Ce fait est d'autant plus douloureux que la Bolivie a été dépossédée de son ancien et riche territoire côtier par un traité imposé par l'occupation, à la suite d'une guerre qu'elle n'a pas provoquée. Nous sommes sûrs que par voie d'entretiens et de négociations nous parviendrons à donner à ce problème vital une solution acceptable pour tous sur la base de compensations non territoriales, comme on nous l'a proposé plus d'une fois.

24. L'humanité devra choisir entre deux voies: soit continuer sur le sentier battu de la méfiance mutuelle, avec tous les risques que cela comporte; soit rendre plus vive la lueur d'espoir qui vient d'apparaître. L'Organisation des Nations Unies, objet de tant d'espoirs, est appelée à jouer un rôle de plus en plus important, car elle a le pouvoir de décider.

25. Le peuple bolivien est convaincu que cette organisation saura prendre des décisions sages, de portée historique, et formule les vœux les plus fervents pour qu'il en soit ainsi.

26. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Au nom de l'Assemblée générale, je remercie Son Excellence le Président de la Bolivie du discours si important qu'il vient de prononcer.

La séance est suspendue à 15 h 35; elle est reprise à 15 h 45.

27. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Je donne la parole au représentant du Chili pour une motion d'ordre.

28. **M. BOSSAY** (Chili) [traduit de l'espagnol]: J'ai demandé la parole pour formuler une motion d'ordre. Je ne veux pas enfreindre les traditions des Nations Unies car je sais qu'il n'est pas d'usage de répondre à un chef d'Etat lorsqu'il prend la parole devant l'Assemblée générale. Comme Son Excellence le Président de la Bolivie a fait allusion à mon pays en des termes que le Chili rejette catégoriquement et auxquels il se

^{2/} Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, annexes, point 90 de l'ordre du jour, document A/C.1/L.312/Rev.2.

^{3/} Ibid., dix-huitième session, séances plénières, 1239^eme séance, par. 2.

^{4/} Ibid., huitième session, Première Commission, 663^eme séance.

doit de répondre, je me permets d'indiquer aux membres de l'Assemblée que la mission permanente du Chili leur fera connaître par écrit son point de vue en la matière.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

Election de trois membres non permanents du Conseil de sécurité (suite*)

29. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Les membres de l'Assemblée se souviendront qu'à la 1246^{ème} séance plénière, l'élection d'un membre non permanent du Conseil de sécurité a dû être différée, les quatre tours de scrutin qui avaient eu lieu en vue de pourvoir le seul siège demeuré vacant n'ayant donné aucun résultat positif.

30. Conformément au règlement intérieur, nous avons déjà procédé à trois scrutins limités et à un scrutin non limité de la première série des trois scrutins non limités. Nous allons maintenant procéder à deux autres scrutins non limités. Tout Etat Membre des Nations Unies est éligible, à l'exception des membres actuels du Conseil de sécurité, des membres du Conseil dont le mandat est arrivé à expiration cette année, et des membres qui ont été élus au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Les Etats inéligibles sont donc les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, les trois membres non permanents du Conseil de sécurité, c'est-à-dire le Brésil, le Maroc et la Norvège; les deux membres qui ont déjà été élus — la Bolivie et la Côte-d'Ivoire — et les trois membres non permanents du Conseil, dont le mandat arrive à expiration le 31 décembre 1963, c'est-à-dire le Ghana, les Philippines et le Venezuela.

31. Par conséquent, tout Etat ne figurant pas parmi les 13 que je viens de citer pourra être élu au cours de ce tour de scrutin non limité. On est en train de distribuer les bulletins de vote. Je demande aux Membres de l'Assemblée de n'inscrire que le nom d'un seul Etat sur chaque bulletin. Les bulletins portant plus d'un nom seront déclarés nuls. Nous allons maintenant procéder au deuxième tour de scrutin non limité.

A la demande du Président, M. Dashtseren (Mongolie) et M. Lynch-Shyllon (Sierra Leone) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés:</i>	111
<i>Bulletins nuls:</i>	0
<i>Bulletins valables:</i>	111
<i>Abstentions:</i>	0
<i>Nombre de votants:</i>	111
<i>Majorité requise:</i>	74

<i>Nombre de voix obtenues:</i>	
Malaisie	56
Tchécoslovaquie	55

32. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): La majorité requise n'ayant pas été obtenue, nous allons procéder à un troisième tour de scrutin non limité.

A la demande du Président, M. Dashtseren (Mongolie) et M. Lynch-Shyllon (Sierra Leone) assument les fonctions de scrutateurs.

*Reprise des travaux de la 1246^{ème} séance.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés:</i>	110
<i>Bulletins nuls:</i>	0
<i>Bulletins valables:</i>	110
<i>Abstentions:</i>	0
<i>Nombre de votants:</i>	110
<i>Majorité requise:</i>	74

Nombre de voix obtenues:

Malaisie	58
Tchécoslovaquie	52

33. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Aucun des trois tours de scrutin non limités n'ayant donné de résultat décisif, l'Assemblée va maintenant procéder à une série de trois tours de scrutin qui seront limités aux deux Etats Membres ayant obtenu le plus grand nombre de voix au cours du troisième tour de scrutin non limité auquel nous venons de procéder, à savoir la Malaisie et la Tchécoslovaquie.

A la demande du Président, M. Dashtseren (Mongolie) et M. Lynch-Shyllon (Sierra Leone) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés:</i>	110
<i>Bulletins nuls:</i>	0
<i>Bulletins valables:</i>	110
<i>Abstentions:</i>	0
<i>Nombre de votants:</i>	110
<i>Majorité requise:</i>	74

Nombre de voix obtenues:

Tchécoslovaquie	56
Malaisie	54

34. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Aucun des deux pays n'a obtenu la majorité requise. L'Assemblée générale va procéder au deuxième tour de scrutin limité; on ne pourra voter que pour la Tchécoslovaquie ou la Malaisie.

A la demande du Président, M. Dashtseren (Mongolie) et M. Lynch-Shyllon (Sierra Leone) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés:</i>	110
<i>Bulletins nuls:</i>	0
<i>Bulletins valables:</i>	110
<i>Abstentions:</i>	0
<i>Nombre de votants:</i>	110
<i>Majorité requise:</i>	74

Nombre de voix obtenues:

Tchécoslovaquie	56
Malaisie	54

35. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Aucun des deux pays n'ayant obtenu la majorité requise, l'Assemblée générale va procéder au troisième tour de scrutin qui sera limité à la Tchécoslovaquie et à la Malaisie.

A la demande du Président, M. Dashtseren (Mongolie) et M. Lynch-Shyllon (Sierra Leone) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés:</i>	109
<i>Bulletins nuls:</i>	0
<i>Bulletins valables:</i>	109
<i>Abstentions:</i>	0
<i>Nombre de votants:</i>	109
<i>Majorité requise:</i>	73

Nombre de voix obtenues:

Tchécoslovaquie.	58
Malaisie.	51

36. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Ni la Tchécoslovaquie ni la Malaisie n'ont obtenu la majorité requise. Nous devons donc procéder à la première série de scrutins sans limitation de candidatures.

A la demande du Président, M. Dashtseren (Mongolie) et M. Lynch-Shyllon (Sierra Leone) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés:</i>	110
<i>Bulletins nuls:</i>	0
<i>Bulletins valables:</i>	110

<i>Abstentions:</i>	0
<i>Nombre de votants:</i>	110
<i>Majorité requise:</i>	74
<i>Nombre de voix obtenues:</i>	
Tchécoslovaquie.	56
Malaisie.	53
Honduras.	1

37. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Aucun des pays candidats n'a obtenu la majorité requise, et ce tour de scrutin non limité n'a révélé aucun changement notable dans les positions; je propose donc de renvoyer le vote à une prochaine séance dont la date sera annoncée en temps opportun. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que les membres de l'Assemblée acceptent cette procédure.

Il en est ainsi décidé.

38. La prochaine séance plénière aura lieu le mercredi 30 octobre au matin. Au cours de cette réunion, l'Assemblée examinera le rapport du Bureau ainsi que les rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique et du Conseil de sécurité.

La séance est levée à 17 h 35.